



CONDITIONS GÉNÉRALES 2024

INSCRIPTION

Pour l'inscription de tout nouvel élève mineur au sein de l'école de voile du Yacht Club de Genève, en sus du prix du premier stage, des frais d'adhésion d'un montant de CHF 30.- TTC sont perçus. L'enfant est alors membre du Club jusqu'à l'année de ses 18 ans.

Lors de l'inscription, il est obligatoire de respecter les tranches d'âges, seuls les collaborateurs de l'école de voile peuvent surclasser les élèves.

Chaque demande est traitée par ordre de réception au secrétariat.

Le règlement est dû dès lors que l'inscription est confirmée et le stage facturé. Dès réception de la facture par courrier ou e-mail, le responsable légal a un délai de 10 jours pour la régler. Toute inscription faite dans les 10 jours qui précèdent le stage doit être réglée intégralement au moment de la réception de la facture.

Les coordonnées bancaires sont disponibles sur demande auprès du secrétariat de l'école de voile.

ANNULATION

1/ En cas d'annulation de la part du participant, le barème de remboursement suivant sera appliqué :

-> 31 jours ou plus avant le début du stage : la totalité du montant est remboursé, sous déduction d'un montant de CHF 50.- pour les frais administratifs.

-> De 30 à 10 jours avant le début du stage : remboursement de 50% du prix du stage, sous déduction d'un montant de CHF 50.- pour les frais administratifs.

-> Moins de 10 jours avant le début du stage : l'intégralité du stage est dû. Aucun remboursement ne sera effectué.

2/ Aucun remboursement ne sera fait en cas d'absence de l'élève au stage (sauf accident ou maladie).

3/ En cas d'accident ou de maladie, le cours sera remboursé uniquement sur présentation d'un certificat médical et si le participant a manqué plus de 50% des cours de la session.

4/ Si la réglementation sanitaire impose l'annulation du stage, le YCG transmettra une note de crédit du montant de celui-ci à utiliser lors de la saison en cours. Au terme de celle-ci, le montant non utilisé ou restant sera remboursé.

5/ Le Yacht Club de Genève se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre de participants est insuffisant. Les paiements déjà effectués pourront être remboursés ou reportés sur une autre inscription de la saison en cours. Au terme de celle-ci, le montant non utilisé ou restant sera remboursé.

ACCUEIL

Chaque participant doit arriver 15 minutes avant le début du cours. Pour tout empêchement ou retard, prière d'avertir votre moniteur aux numéros suivants :

+41 (0)22 735 44 42 / +41 (0)78 951 22 57 ou par e-mail : edv@ycg.ch

Les cours ont lieu au Yacht Club de Genève, Quai de Cologny 61, 1223 Cologny.

ÉQUIPEMENT

Se munir d'un sac contenant : habits chauds de rechange, ciré, chaussures fermées pour l'eau, casquette, lunettes de soleil avec attache, crème solaire, médicaments spécifiques en cas d'asthme, allergies, etc.

L'équipe de l'école de voile met tout en œuvre pour qu'une séparation stricte des genres soit faite lorsque les élèves se changent avant, pendant et après les cours de voile.

Les effets personnels laissés dans les locaux de l'école de voile sont sous la responsabilité de leur détenteur. La direction de l'école de voile ainsi que les moniteurs déclinent toute responsabilité en cas de perte et/ou de vol sur l'ensemble de la superficie du club avant, pendant et après les cours.

RÈGLE D'OR

Tout participant aux cours doit impérativement :

- Savoir nager
- Porter un gilet de sauvetage (fourni par le club)
- Être couvert par des assurances RC et accident
- Faire preuve de discipline